

	<b>Réunion du Conseil scientifique de l'EHESP</b> <b>25 juin 2024</b> <b>Compte rendu synthétique et relevé de décisions</b>	Référence	CS juin 2024
		Révision	
		Date d'application	
		Version	1

## Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	09/07/2024		
Prénom nom (ou nom de l'instance)	CODEXA		Membres du Conseil scientifique

### Membres présents

Daniel Benamouzig – Josselin Thuilliez – Cécile Chevrier – Sylvie Alemanno – Nicolas Sirven – Gaëlle Raffy – Patricia Loncle – Emmanuelle Leray – Chloé Pierret – Fanny Jaffrès – Nolwenn Le Meur-Rouillard – Olivier Gérolimon – Nathalie Théret

### Liste des procurations

Basile Chaix à Daniel Benamouzig – Erwann Ollivier à Olivier Gérolimon – Antoine Maignan à Daniel Benamouzig – Catherine Bonvalet à Nicolas Sirven – Mamoudou Koumé à Chloé Pierret – Isabelle Ville à Fanny Jaffrès – Soraya Boudia à Sylvie Alemanno

### Membres absents excusés

Basile Chaix – Erwann Ollivier – Antoine Maignan – Catherine Bonvalet – Mamoudou Koumé – Isabelle Ville – Soraya Boudia

### Personnes de l'EHESP et invitées

Sylvie Ollitrault – Maïlys Tisseau-Menez – Nathalie Bonvallot – Jean-Pierre Le Bourhis – Vincent Bessonneau – Christophe Le Rat – Florian Naudet – Sarah Kitar – Chantal Vergnaud – Marie-Florence Thomas

Ordre du jour	Commentaires/Conclusions	Suite à donner
	<i>La séance est ouverte par Daniel Benamouzig à 14 heures 10.</i>	
<b>Procès-verbal de la séance du conseil scientifique du 5/03/2024</b>	<p>Daniel Benamouzig s'enquiert d'éventuelles remarques sur le procès-verbal. En l'absence de prise de parole, il le soumet au vote.</p> <p><b><i>Le procès-verbal du conseil scientifique du 5 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.</i></b></p>	
<p><b>Actualités de la recherche à l'EHESP</b> Sylvie Ollitrault, directrice de la recherche</p>	<p>Sylvie Ollitrault indique que l'activité principale de la DR au cours des mois précédents a consisté en la réponse aux appels d'offres et appels à projets de l'AMI SHS. L'EHESP a proposé, en partenariat avec le CNAM, un projet baptisé <b>ARTIS</b>, sur les questions de santé au travail. Il convient également de mentionner une participation aux sujets liés à la jeunesse. Au total, 41 projets ont été déposés et le retour des ministères devrait intervenir à la mi-juillet, mais le contexte est incertain. A ce stade, le calendrier est toutefois maintenu et suite à ces retours, une contribution plus étoffée est attendue pour l'automne.</p> <p>Christophe Le Rat précise qu'une réunion avec le CNAM a eu lieu à la veille de la présente séance. Il a été décidé de continuer à dérouler le calendrier prévu, en dépit des incertitudes du moment. Au cours du mois de juillet, il est donc prévu de produire un document de 20 pages détaillant le déploiement du projet, la copie finale étant attendue pour octobre. Christophe Le Rat précise que le CNAM est parvenu à fédérer plusieurs établissements autour de ce projet de grande qualité – universités, Sciences Po, Inserm, ANACT, etc.</p> <p>Sylvie Ollitrault souligne que la mise en réseau de tous ces acteurs a eu lieu en un temps record. Le projet est ambitieux et s'intéresse aux liens entre santé et travail, tout en prenant en compte une dimension sciences et société très intéressante. Par ailleurs, un projet de rapprochement – rencontre, conventionnement et projets communs – est en cours avec l'ISPED de Bordeaux et fera l'objet d'une signature en septembre. Le CNAM est également très présent dans cette dynamique de partenariat et une réflexion est engagée sur la possible inclusion d'écoles doctorales du CNAM dans le réseau doctoral de l'EHESP.</p> <p>Au niveau international, Sylvie Ollitrault annonce que l'EHESP va participer à un séminaire à Fiocruz au Brésil, porté par la chaire de Sciences Po de Daniel Benamouzig. L'idée est également de construire un séminaire propre à l'EHESP sous six mois.</p>	

	<p>Sylvie Ollitrault en vient au sujet de l'EPE et aux chantiers en cours à cet égard. Lors de la dernière réunion du Comité scientifique à l'échelle du site, réunissant les VP et Directeurs de la recherche des différents établissements de l'EPE, le rétroplanning a été évoqué afin d'anticiper l'inspection du HCERES à venir ainsi que le passage de la phase d'expérimentation à la mise en œuvre concrète. Parmi les chantiers identifiés, il a été question de la mise en place d'un comité d'éthique sur le volet SHS. Les référents d'intégrité scientifique des divers sites vont être sollicités pour mettre en place ce comité, en s'inspirant de celui de Rennes 2, qui fonctionne bien. Une réflexion est également engagée sur les chartes de déontologie, sous l'égide d'une référente, afin de définir une doctrine commune.</p> <p>Sylvie Ollitrault aborde ensuite les chantiers de la Direction de la recherche de l'EHESP. La programmation des webinaires du mardi est en cours de formalisation. Ces séances sont désormais mises en ligne et donc disponibles en replay. Ce sujet rejoint la réflexion autour de la communication scientifique au sein de l'EHESP. A cet égard, un autre projet consiste à construire et diffuser, à l'attention des chercheurs, des fiches pratiques sur la prise de parole dans l'espace public. Il existe une charte en la matière au sein de l'Inserm, mais ces fiches visent à développer des situations concrètes pour mieux soutenir les chercheurs. Par ailleurs, la question des chaires fait également partie des chantiers de la DR. Sylvie Ollitrault et Isabelle Richard ont reçu la plupart des responsables de chaire la semaine précédant la présente séance et entendent mettre en place une politique de soutien actif (meilleure visibilité des travaux, mise en place d'une charte des chaires, émergence d'une doctrine commune, questions de déontologie...).</p> <p>Enfin, Sylvie Ollitrault indique que le temps des concours et de la réunion des jurys est venu. Elle cite les dates du 3 juillet pour le parcours santé-travail et des 8/9 juillet pour le concours du réseau doctoral en santé publique. Il est à noter que le pôle doctoral est quelque peu fragilisé du fait de l'absence pour maladie d'un agent et de l'attente de l'arrivée d'une nouvelle agente administrative récemment recrutée. Le service s'organise au mieux, mais Sylvie Ollitrault comprend la fébrilité ambiante et invite à l'indulgence.</p> <p>Sylvie Ollitrault tient à annoncer, pour terminer son propos, que Soraya Boudia a été honorée d'une médaille d'argent du CNRS. Elle siège au sein de la présente instance, mais est absente ce jour et il convenait de souligner cette récompense importante.</p> <p>Sylvie Alemanno souhaite savoir comment la DR a élaboré les fiches pratiques sur la prise de parole en public afin qu'elles soient admises par l'ensemble de la communauté des chercheurs.</p> <p>Sylvie Ollitrault répond qu'à ce stade, ce projet n'en est qu'à la constitution du groupe de travail. En tout état de cause, il s'agirait d'un guide sous forme de référentiel dont l'appropriation dépendra de la volonté de tout</p>	
--	--	--

	<p>un chacun. Toutefois, dans un contexte de forte polarisation des opinions, il est important que l'institution protège ses chercheurs face aux contre-discours anti-scientifiques et aux remises en cause de leur parole.</p> <p>Jean-Pierre Le Bourhis souligne que les chercheurs sont sollicités pour s'impliquer dans plusieurs types de projets sous forme de réseaux ou de collaborations extérieures, ce qui leur demande du temps. Il est donc important d'assurer une bonne coordination entre les chaires, les laboratoires et tous ces réseaux dans le cadre d'une politique de la recherche cohérente.</p> <p>Sylvie Ollitrault souscrit à ces propos. La réflexion sur les chaires va précisément dans le sens d'une meilleure cohésion entre les chaires et les directions de laboratoire sont dans la boucle de cette réflexion. L'idée est de protéger les UMR des tiraillements liées aux appels à projets.</p> <p>Daniel Benamouzig juge que l'initiative des fiches pratiques est excellente et se demande si elles ne pourraient pas être utilisées au-delà d'un usage interne à l'EHESP.</p>	
<p><b>Présentation du programme LORIER (L'Organisation pour une Recherche INSERM Ethique et Responsable)</b> Nathalie Théret et Florian Naudet, Université de Rennes/IRSET</p>	<p><i>Un document est partagé en séance.</i></p> <p>Florian Naudet se propose de présenter le programme LORIER en évoquant, à titre de préambule, l'effet Mozart. Cet effet a été décrit dans un article de la revue <i>Nature</i>, qui soutenait que le fait d'écouter la musique de Mozart rendait plus intelligent. L'article a été largement repris et des crèches américaines ont décidé de passer du Mozart aux enfants. Or cette expérience n'a jamais été reproduite, à l'image de très nombreux résultats scientifiques. Selon l'éditeur en chef du <i>Lancet</i>, la moitié de la littérature scientifique est fautive, ce qui ne semble déranger personne. Florian Naudet indique que ces exemples posent la question de la reproductibilité. Un chercheur entame toujours un projet de recherche par une revue de la littérature et sélectionne des articles qui annoncent un résultat et décrivent une méthode. En théorie, les détails livrés sur la méthode doivent permettre de reproduire l'expérience, mais de nombreux aspects relèvent des degrés de liberté du chercheur. Ce dernier possède de nombreuses options différentes pour mettre en œuvre la méthode et les résultats qui en découlent peuvent être eux-mêmes très différents. Pour autant, le plus souvent, lorsqu'une expérience ne fonctionne pas, elle est mise au rebut et n'est pas publiée, ce qui ne permet pas d'invalider l'expérience initiale. Parfois, les chercheurs refusent également de partager leurs données et protocoles.</p> <p>Florian Naudet tient à préciser qu'il n'a pas de liens d'intérêt sur le sujet en question et que le programme LORIER bénéficie d'un financement d'AXA et de subventions publiques. Il s'intéresse donc à la notion de</p>	

reproductibilité suite au très large succès d'un article sur le problème des résultats de nombreuses expériences scientifiques qui ne sont pas reproductibles. Plusieurs biais relativement communs existent dans les études scientifiques et nuisent à la fiabilité des résultats : problème de contrôle qualité des données, répétition de tests statistiques jusqu'à ce que les données « parlent », formulation des hypothèses après obtention des résultats, etc. Des solutions sont proposées et émergent progressivement dans la littérature pour contourner ces difficultés : enregistrer les protocoles a priori, publier toutes les expériences en suivant des *guidelines* de reporting, opter pour de nouveaux modes de publication comme les *registered reports*, etc. Toutefois, il existe des freins à ces principes de science ouverte visant à assurer la reproductibilité de la recherche. Par exemple, le fait de partager des données peut être considéré comme une perte de compétitivité dans un écosystème de la recherche très concurrentiel. Ce « parasitisme » a été dénoncé par certains, et en réponse, des chercheurs ont décidé de créer le Prix des parasites, afin de récompenser les meilleurs chercheurs « parasites » du monde, ainsi que le Prix des hôtes, pour ceux qui n'hésitent pas à partager leurs données. Ce mouvement est large et a donné lieu à de très nombreuses initiatives, dont le programme LORIER fait partie.

Florian Naudet précise que le programme LORIER est inséré dans le plan stratégique 2025 de l'Inserm. Il vise à dynamiser cette culture de la recherche éthique et responsable au sein de l'institution, et s'articule autour de quatre plans d'action :

- coconstruire l'agenda du programme avec l'ensemble du personnel à travers des ateliers, groupes de travail et réseaux d'ambassadeurs de terrain ;
- créer un portail ;
- former et certifier aux pratiques de recherche éthique et responsable ;
- développer la recherche sur la recherche.

Une équipe a été constituée pour porter ce programme et le portail est déjà disponible sur Internet. Des rendez-vous LORIER sont organisés chaque mois sous la forme de webinaires ouverts à tous sur demande. En outre, des formations sont déployées dans plusieurs villes en France. Enfin, LORIER comporte une phase de méta-recherche et l'équipe contribue à des projets à cet égard (enquête « baguette magique », projet européen Osiris, etc.). Un groupe d'animation scientifique va être créé et toute personne désireuse de le rejoindre sera la bienvenue.

Sylvie Alemanno juge ce programme passionnant. Elle souhaite mieux comprendre les ressorts conduisant certains chercheurs à refuser de mettre leurs résultats en *open source*.

Florian Naudet explique qu'il s'agit moins des résultats que de la mise à disposition de leurs jeux de données. Le premier frein au partage est souvent lié à un manque d'habitude et au fait que les chercheurs ne savent

	<p>pas comment faire. Par ailleurs, certains craignent que leurs données soient utilisées pour discréditer les résultats de leurs recherches à travers des réanalyses. Il peut également s'agir d'une réticence à la valorisation de ces données par des tiers alors qu'ils ont mis du temps à les collecter. A cet égard, il convient de faire prendre conscience que cette dynamique permet à tous de profiter de plus de données et que le partage est le meilleur moyen de maximiser leur valeur.</p> <p>Sylvie Alemanno souligne que pour certaines données sensibles, le refus du partage peut s'expliquer par des raisons d'éthique.</p> <p>Florian Naudet estime que pour les essais thérapeutiques, qui peuvent impliquer des données sensibles, la meilleure utilisation possible est le partage. Les patients acceptent de prendre des risques et pour honorer leur démarche, il semble cohérent d'utiliser les données (très souvent elles ne donnent même pas lieu à publication) et de les partager. Ces patients sont généralement très favorables au partage des données, qui sont anonymisées. Par ailleurs, aux États-Unis, il existe de nombreux modèles de partage de données sur des plateformes sécurisées, qui accueillent d'ailleurs des données européennes.</p> <p>Emmanuelle Leray souligne que la mise à disposition des données en <i>open source</i> pose la question de l'absence du filtre du conseil scientifique, qui procède à des vérifications. Par ailleurs, elle souscrit au constat d'un problème d'accès aux données non publiées et souhaite savoir si l'équipe du programme LORIER a réfléchi au rôle du <i>reviewer</i>, qui est fondamental dans le processus de publication dans le respect des <i>guidelines</i>.</p> <p>Florian Naudet répond que la question de l'évaluation ou du <i>reviewing</i> va être abordée dans le cadre de la formation à destination des post-doctorants. En outre, dans le cadre du projet Osiris, il est prévu de développer une intervention basée sur le <i>peer review</i> à l'échelle de l'institution. Il s'agirait de créer un système d'évaluation entre pairs en interne avant de soumettre les articles à la publication.</p> <p>Chloé Pierret estime que les travaux de reproductibilité d'expériences ne sont pas les plus valorisés puisqu'ils visent à conforter des résultats déjà obtenus. Il arrive qu'ils ne trouvent même pas à être publiés.</p> <p>Florian Naudet en convient et indique qu'outre les problèmes de publication, ces travaux peinent à être financés. Pour autant, la cause avance pas à pas, à travers de multiples initiatives. Ainsi, aux Pays-Bas, suite à quelques scandales retentissants, un appel d'offres spécifique a été développé pour financer des travaux de reproductibilité. Par ailleurs, le modèle des <i>registered reports</i> se développe de façon croissante dans les revues scientifiques, et certains sont précisément dédiés à la reproductibilité.</p>	
--	--	--

	<p>Nicolas Sirven souligne que la notion de reproductibilité n'est pas aussi centrale dans d'autres domaines scientifiques liés à la santé publique que celui de la médecine. Par exemple, les sciences économiques s'attachent à évaluer les politiques publiques, qui une fois révolues, ne peuvent être réévaluées. Par ailleurs, la notion de « parasitisme » lui semble peu opportune dans le champ de la santé publique.</p> <p>Florian Naudet en convient et souligne qu'il n'est pas à l'origine de l'emploi de ce terme et n'a pas apprécié d'être assimilé à un parasite. Par ailleurs, il indique qu'il existe une littérature sur la notion de reproductibilité en économie. En outre, le contexte change aussi en médecine et la réplication d'un résultat ou sa réévaluation en utilisant une approche différente peuvent s'avérer intéressantes. Dans le domaine des sciences humaines, souvent fondées sur des études qualitatives, la notion de reproductibilité est également parfois jugée inopérante. Pour autant, Florian Naudet fait valoir que les principes d'enregistrement d'un protocole, d'énonciation de la méthode a priori et de publication des résultats quels qu'ils soient sont tout à fait valides. Ainsi, la notion de reproductibilité est suffisamment souple pour s'adapter à de très nombreux champs de la recherche.</p> <p>Nolwenn Le Meur-Rouillard s'enquiert de la formation des doctorants dans ce domaine.</p> <p>Nathalie Théret confirme que la loi pose l'obligation de former les doctorants. Ainsi, les webinaires sont ouverts à tous, et donc aux doctorants. En outre, des interventions spécifiques sont prévues à destination de publics particuliers, quel que soit l'âge des chercheurs.</p> <p>Josselin Thuilliez adhère totalement à la présentation de Florian Naudet, mais il se demande comment, avec tous ces protocoles, préserver la part d'incertitude de la recherche qui produit parfois des résultats très intéressants.</p> <p>Florian Naudet répond que la sérendipité n'est pas annihilée par les protocoles proposés dans le cadre de la recherche ouverte. En effet, un protocole enregistré a priori oblige le chercheur à reconnaître qu'il a trouvé son résultat par pur hasard et l'incite à inviter les autres chercheurs à le vérifier.</p>	
<p><b>Dédommagement des participants de la société civile à la recherche : discussion de la note d'opportunité</b></p>	<p><i>Un document est partagé en séance.</i></p> <p>Maïlys Tisseau-Menez rappelle qu'au niveau national, la loi pour la programmation de la recherche a prévu un financement SAPS (Sciences avec et pour la société) afin d'encourager les liens entre le champ scientifique et la société civile. Le mouvement de démocratisation de la science et en faveur d'une science citoyenne est</p>	

<p>Maïlys Tisseau-Menez, Responsable des Contrats de Recherche</p>	<p>également en enjeu fort au niveau européen et se développe à tous les échelons, jusqu'à la Région et aux établissements eux-mêmes. Dans le domaine de la santé publique, cet enjeu est d'autant plus important qu'il s'agit d'intégrer les personnes les plus vulnérables aux recherches sur l'accès aux soins notamment. L'objectif est également que les citoyens s'approprient les recommandations en santé publique.</p> <p>Dans ce contexte, Maïlys Tisseau-Menez souligne que la question du dédommagement est fortement poussée par les chercheurs, car il constitue un des leviers importants (mais non le seul) en faveur de la participation de la société civile à la recherche. A ce stade, il n'existe pas de base juridique claire encadrant cet aspect et les solutions sont mises au point au cas par cas pour mobiliser certains publics. Ainsi, la solution des bons cadeaux est souvent utilisée, faute de mieux, car la demande se fait de plus en plus pressante. Cette solution permet de verser aux participants une compensation facilement accessible et non soumise à impôt. En outre, elle ne vient pas remettre en cause l'éligibilité aux minimas sociaux comme le ferait un contrat de travail ponctuel. Toutefois, il est devenu important de sécuriser ce processus au sein de l'Etablissement et d'harmoniser les pratiques, tout en conservant une certaine souplesse. L'agence comptable a demandé une délibération du conseil d'administration pour autoriser la pratique de façon officielle, en l'attente d'un cadre juridique national. Il est également proposé d'élaborer une note de cadrage pour toutes les étapes du processus, en lui conservant une part de flexibilité dans la mise en œuvre. Ce projet de note a été transmis au conseil scientifique en amont de la séance afin de solliciter un avis éthique sur le choix retenu.</p> <p>Maïlys Tisseau-Menez explique que la note préconise de prévoir le recours à ces bons cadeaux le plus en amont possible et à en discuter collectivement, notamment avec le financeur en cas de financement extérieur. Elle vise également à encadrer l'achat des bons cadeaux en passant par l'EHESP, et ainsi éviter les achats directs par les chercheurs. La question du type de bon a également été posée en fonction des publics et la note préconise de prévoir, quand cela est possible, d'exclure la possibilité d'acheter de l'alcool. Quant au montant, une fourchette a été établie, entre 15 et 20 euros par heure de participation, assortie d'une possibilité de dérogation et d'un maximum annuel par participant (afin d'éviter tout travail déguisé). Une attestation de réception est enfin prévue pour répondre aux besoins d'éventuels audits.</p> <p>Patricia Loncle estime que cette note est très utile. Elle pense toutefois que le jugement sur l'alcool est quelque peu normatif et que cet aspect relève de la vie privée des personnes.</p> <p>Josselin Thuilliez se demande en quoi un bon cadeau est plus éthique que le versement d'un montant financier.</p>	
--	---	--

	<p>Mailys Tisseau-Menez répond que le bon cadeau n'est qu'une option parmi d'autres et que les vacances rémunérées restent possibles. Toutefois, pour certains publics spécifiques (domaines du handicap ou de la santé mentale par exemple), la charge administrative liée à un contrat de ce type exclut de fait de nombreux participants. L'outil du bon cadeau papier permet de lever cet obstacle.</p> <p>Olivier Gérolimon souhaite savoir quel est le rôle du Trésor public dans ce dispositif.</p> <p>Mailys Tisseau-Menez précise que le bon cadeau possède une valeur faciale et qu'il s'agit d'argent public sur lequel l'Établissement doit rendre des comptes. L'agent comptable demande donc un cadre plus précis afin de pouvoir rendre compte.</p> <p>Olivier Gérolimon estime que l'agent comptable n'est pas juge de l'opportunité des dépenses et qu'il est uniquement chargé de constater la pertinence ou la suffisance des pièces justificatives qui lui sont fournies. En l'espèce, l'agence comptable semble excéder l'exercice de ses prérogatives.</p> <p>Mailys Tisseau-Menez pense pour sa part qu'en l'absence de base juridique claire, l'agent comptable est en droit de poser la question du cadre de cette pratique et de demander une délibération de l'ordonnateur et donc du conseil d'administration.</p>	
<p><b>Doctorat : validation des contrats doctoraux attribués aux UMR : Arènes</b> – Jean-Pierre Le Bourhis et IRSET – Nathalie Bonvallot</p>	<p>Jean-Pierre Le Bourhis indique que le premier contrat doctoral soumis au vote de l'instance, dans le cadre d'Arènes, concerne la parentalité des personnes handicapées mentales. Il est porté par Alice Sopadzhyan, maîtresse de conférences en sciences politiques à l'EHESP. L'étudiante est quant à elle titulaire d'un Master de l'EHESP et d'un Master 2 dans le cadre du double diplôme EHESP-Sciences Po Rennes. Elle possède une expérience professionnelle dans ce domaine et donc d'un accès privilégié à son terrain.</p> <p>Nathalie Bonvallot indique que le second contrat doctoral relève de l'Irset et a pour sujet l'effet des canicules sur la variabilité de l'exposition aux sous-produits de désinfection de l'eau potable. Il s'agit d'un enjeu de surveillance de l'eau sur le long terme. Le projet est porté par Ianis Delpla, du Département des sciences en santé environnementale, dans le cadre d'un accompagnement de cet enseignant vers l'HDR. L'étudiante qui est positionnée sur ce sujet est issue d'un Master de sciences appliquées à la chimie, avec une double compétence en toxicologie.</p> <p><i>Les deux contrats doctoraux attribués aux UMR Arènes et Irset sont approuvés à l'unanimité.</i></p>	

<p><b>Soutien aux événements scientifiques : congrès annuel de la Société Francophone de Santé et Environnement « Eaux, ville et santé : constats, enjeux et solutions » du 20 au 22 novembre à Paris</b> Marie-Florence Thomas, EHESP-LERES</p>	<p>Marie-Florence Thomas indique qu'elle va présenter la demande de soutien au congrès annuel de la SFSE où se tiendra le colloque « Eaux, ville et santé : constats, enjeux et solutions ». La SFSE est une société savante qui a donc décidé de s'intéresser au thème de l'eau dans la ville et pour la ville. Un conseil scientifique a été créé, dont Marie-Florence Thomas fait partie. Il s'agit d'aborder toutes les dimensions de l'eau – culturelles, économiques, sociales – et ses divers usages – nouvelles pratiques, gestion des inondations, approvisionnement en eau potable, accès aux eaux de baignade, gestion des eaux pluviales à la source, etc. Chaque année, un pays francophone est mis à l'honneur et en 2024, la Suisse a été choisie. Pour terminer ces deux jours de colloque, un travail est en cours pour rédiger un texte de recommandations à destination des décideurs qui aborde le sujet de l'eau selon l'approche « Une seule santé ».</p> <p>Marie-Florence Thomas indique que la demande consiste en un soutien financier de 3 000 euros sur un budget global de 100 000 euros.</p> <p>Emmanuelle Leray souhaiterait que la DR présente un suivi des différentes demandes de soutien aux colloques.</p> <p>Daniel Benamouzig souligne qu'en général, les demandes appartiennent à ces ordres de grandeur. Pour sa part, il juge la proposition très intéressante au vu de l'importance du sujet de l'eau dans le domaine de la santé publique.</p> <p><i>Le soutien au congrès annuel de la Société Francophone de Santé et Environnement « Eaux, ville et santé : constats, enjeux et solutions », qui se tiendra en novembre 2024 à Paris, est approuvé à l'unanimité.</i></p>	
<p><b>Questions diverses</b></p>	<p><i>Sans objet.</i></p> <p><i>Le prochain conseil scientifique aura lieu le 4 octobre.</i></p> <p><i>La séance est levée à 15 heures 50.</i></p>	